

**Rectorat**

Délégation régionale  
académique à  
l'information et à  
l'orientation

**DRAIO**  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon

ce.draio@region-  
academique-bourgogne-  
franche-comte.fr

VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018  
relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre  
2020 de programmation de la recherche pour les  
années 2021 à 2030 et portant diverses  
dispositions relatives à la recherche et à  
l'enseignement supérieur

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de  
la licence professionnelle

Besançon, le 25 mai 2021

**ARRÊTÉ 2021-44**

**Relatif à l'accueil des bacheliers technologiques dans les BUT des académies de Besançon  
et Dijon**

**Article 1 :** En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux bachelors universitaires de technologie (BUT), le Recteur de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon et Chancelier des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers technologiques.

**Article 2 :** Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les directeurs des instituts universitaires de technologie (IUT). Ils constituent une indication en accord avec l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, visant à accueillir au moins 50% de bacheliers technologiques en première année sur l'ensemble d'un établissement.

A l'issue de la phase d'admission en procédure normale de la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers technologiques en phase complémentaire.

A compter de la prochaine rentrée scolaire 2021, les taux de bacheliers technologiques dans les IUT sont fixés comme suit, en annexe.

**Article 3 :** Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté et monsieur le Président de l'Université de Bourgogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur de région académique,  
Recteur de l'académie de Besançon,  
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET

## Annexe 1

### Taux minimum de places réservées aux bacheliers technologiques dans les IUT de Besançon-Vesoul et de Belfort-Montbéliard (académie de Besançon)

Commune	Établissement	Spécialité/mention	Capacités saisies dans Parcoursup	Taux minimum de places réservées bac techno (%)
Belfort	I.U.T de Belfort-Montbéliard	Carrières sociales Parcours animation sociale et socio-culturelle	56	50
		Carrières sociales Parcours villes et territoires durables	28	40
		Carrières sociales Parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	28	50
		Génie civil - Construction durable	74	50
		Génie électrique et informatique industrielle	52	50
		Génie thermique et énergie	48	50
		Informatique	96	50
		Techniques de commercialisation	84	50
		Besançon	I.U.T de Besançon	Chimie
Génie mécanique et productique	94			48
Gestion des entreprises et des administrations	140			48
Information communication Parcours communication des organisations	80			38
Information communication Parcours publicité	80			36
Montbéliard	I.U.T de Belfort-Montbéliard - Site de Montbéliard	Gestion administrative et commerciale des organisations	60	55
		Mesures physiques	48	25
		Métiers du multimédia et de l'internet	72	50
		Réseaux et télécommunications	48	50
Vesoul	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	Génie industriel et maintenance	26	60
		Gestion logistique et transport	54	50
		Hygiène Sécurité Environnement	50	50

## Annexe 2

**Taux minimum de places réservées aux bacheliers technologiques dans les IUT de Dijon-Auxerre-Nevers, Chalonsur-Saône et Le Creusot (académie de Dijon)**

Commune	Établissement	Spécialité/mention	Capacités saisies dans Parcoursup	Taux minimum de places réservées bac techno (%)
Auxerre	I.U.T de Dijon - Antenne d'Auxerre	Réseaux et télécommunications	39	50
		Techniques de commercialisation	112	50
		Génie civil - Construction durable	52	50
Chalon-Sur-Saône	I.U.T de Chalon-Sur-Saône	Génie industriel et maintenance	48	50
		Science et génie des matériaux	48	50
		Gestion logistique et transport	74	50
Le Creusot	I.U.T du Creusot	Génie électrique et informatique industrielle	72	50
		Génie mécanique et productique	72	50
		Mesures physiques	72	25
		Techniques de commercialisation	135	50
Dijon	I.U.T de Dijon	Génie mécanique et productique	78	50
		Informatique	104	50
		Génie biologique Parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	52	40
		Génie biologique Parcours biologie médicale et biotechnologie	52	50
		Gestion des entreprises et des administrations	168	50
		Métiers du multimédia et de l'internet	78	50
		Information communication Parcours information numérique dans les organisations	28	50
		Gestion administrative et commerciale des organisations	84	50
		Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	56	40
Nevers	I.U.T de Nevers	Informatique	26	50